



Appel à Propositions de Recherche 2026

OHMi MIDELT: Mines, sociétés et Défis Environnementaux dans Le Territoire du Maroc Oriental

Préambule

L'appel à propositions de recherche 2026 de l'Observatoire Hommes-Milieus (OHMi) de Midelt, est ouvert du 1^{er} novembre 2025 au 1^{er} décembre 2025.

Les projets soumis devront s'inscrire en lien avec l'événement fondateur de l'OHMi. Ils pourront couvrir l'ensemble des thématiques développées au sein de l'observatoire, telles que précisées dans le texte de cadrage ci-dessous.

Un financement pouvant aller jusqu'à 8 000 € pourra être accordé par projet. Des montants légèrement supérieurs pourront être envisagés pour des propositions fortement interdisciplinaires et/ou impliquant plusieurs équipes. La durée des projets est fixée à un an.

L'équipe de direction de l'OHMi se tient à la disposition des porteurs de projet pour tout complément d'information. (a.smouni@um5r.ac.ma ; levard@cerege.fr).

1. CONTEXTE

L'OHMi Mines, sociétés et Défis Environnementaux dans Le Territoire du Maroc Oriental (MIDELT) a été créé en 2025 dans le cadre du programme LabEx DRIIHM porté par CNRS Écologie & Environnement. Il a pour vocation de soutenir la recherche interdisciplinaire sur les dynamiques de transition des territoires post-miniers du Maroc oriental, dans une perspective de développement durable, de justice environnementale et de co-construction des connaissances.

Les territoires du Maroc Oriental, historiquement marqués par l'extraction de plomb, zinc, argent, charbon, ont connu une exploitation intensive au XX^e siècle, puis une fermeture brutale sans plan de réhabilitation (événement fondateur de l'OHMi).

L'objectif principal est d'analyser, d'évaluer et de minimiser les effets néfastes hérités de l'exploitation minière industrielle passée, tout en proposant des stratégies pour valoriser et diversifier économiquement ces territoires suite à l'arrêt des activités extractives industrielles du siècle dernier.

L'OHMi se concentre sur le bassin minier d'Ahouli – Mibladen – Zaida dans la région de Midelt. Marqué par un riche passé minier ce bassin connaît aujourd'hui une transition complexe entre héritages extractifs, développement agricole et essor des énergies renouvelables. La fermeture des mines de plomb à la fin du siècle dernier a laissé des paysages dégradés et des défis socio-économiques majeurs, tandis que l'exploitation artisanale persiste de manière informelle. Face à ces enjeux, une approche interdisciplinaire et concertée est nécessaire pour imaginer des formes de reconversion adaptées aux réalités locales et aux défis climatiques. C'est dans ce contexte que l'OHMi MIDELT propose un outil de dialogue pour une recherche intégrée dans l'intérêt du territoire.

Cette approche, qui intègre différentes disciplines et acteurs du territoire, vise à générer des connaissances empiriques pertinentes pour améliorer le quotidien des populations locales et accompagner par la recherche le territoire et ses parties prenantes vers une reconversion intégrée et adaptée des sites miniers abandonnés.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL

L'appel à projets 2025-2026 vise à financer des travaux "disciplinaires éclairés"¹ ou interdisciplinaires en lien avec l'événement fondateur de l'OHMi et en particulier portant sur :

- L'évaluation environnementale, sociale et sanitaire de l'héritage minier ;
- L'accompagnement de toutes formes de reconversions ;
- La co-construction d'outils d'aide à la décision pour la reconversion des sites (cartographies multicritères, diagnostics participatifs, etc...) ;
- La sensibilisation, l'éducation à l'environnement, la médiation scientifique.

Les projets valorisant les synergies entre disciplines, impliquant des acteurs locaux seront particulièrement encouragés. Pour information, un appel dédié aux projets inter OHM, c'est-à-dire portant sur au moins deux OHM, est ouvert simultanément à cet appel.

3. THÉMATIQUES et TERRITOIRES PRIORITAIRES

Les thématiques prioritaires qui seront financées sont les suivantes :

1. **Contaminants et santé environnementale** : Suivi de la pollution métallique, bio-indicateurs, risques sanitaires, écotoxicologie, santé humaine et écosystémique
2. **Remédiation des impacts environnementaux** : Remédiation des zones contaminées, valorisation des déchets miniers, etc...
3. **Patrimoines miniers et récits territoriaux** : Histoire orale, mémoire ouvrière, paysages culturels, transmission intergénérationnelle, valorisation patrimoniale
4. **Régimes fonciers et juridiques** : Régimes fonciers, régime juridique minier, concession minière, etc...
5. **Reconversion agricole** : Potentiel de reconversion agricole, pratiques agroécologiques adaptées, sécurité alimentaire.

¹ R. Chenorkian : Nat. Sci. Soc. 28, 3-4, 278-291 (2020)

6. **Transition territoriale et économie locale** : Dynamiques démographiques et foncières, tourisme minier, économie sociale et solidaire, circuits courts, transition énergétique, renouveau minier
7. **Changement climatique** : Stress hydrique, adaptation des écosystèmes, gestion durable de l'eau, résilience agro-environnementale.
8. **Méthodes de diagnostic et aide à la décision** : Cartographies participatives, télédétection, indicateurs socio-écologiques intégrés.
9. **Justice environnementale, éducation et engagement citoyen** : Médiation science-société, participation des jeunes, ateliers territoriaux.

Bien que le bassin d'Ahouli – Mibladen – Zaida, dans la région de Midelt, où étaient localisées les activités d'extraction et de production de concentrés de plomb (concassage, broyage, flottation, filtration), constitue le territoire prioritairement ciblé, les projets pourront également porter sur le site de la fonderie de Oued El Heimer, site historique du traitement métallurgique de ces concentrés.

4. ÉVALUATION ET FINANCEMENT DES PROJETS

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- **Pertinence** : La proposition devra démontrer sa cohérence avec les objectifs scientifiques de l'OHMi MIDELE ainsi qu'avec le cadre général du projet.
- **Partenariat** : Les collaborations internationales, notamment entre équipes marocaines et françaises, seront particulièrement appréciées.
- **Interdisciplinarité** : Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, une approche croisant plusieurs disciplines est fortement encouragée.
- **Transdisciplinarité** : Les projets impliquant activement les parties prenantes du territoire (habitants, associations, industriels, autorités locales, etc.) seront prioritairement soutenus.
- **Effet levier** : Les propositions devront démontrer leur capacité à initier ou renforcer une dynamique de recherche et d'action sur le moyen ou long terme, en précisant les perspectives envisagées.

Le Comité de Direction pourra proposer des regroupements de projets pour des propositions complémentaires ou similaires.

Informations pratiques sur les financements et les modalités de soumission :

- **Montant maximal par projet** : jusqu'à 8 000 € (jusqu'à 10 000€ pour des projets fortement interdisciplinaires). Les co-financements sont encouragés. Les projets inter-OHM sont encouragés (en particulier Bassin Minier de Provence, Pima county, Estarreja...) et seront évalués de manière indépendante (montant maximal non défini). Pour ces derniers le porteur du projet doit contacter les porteurs des 2 OHMs concernés pour une validation de principe avant la soumission du projet.
- **Éligibilité** : Toutes les unités CNRS sont éligibles à un financement. Dans le cadre des OHMi, les chercheurs ou enseignants-chercheurs des Universités étrangères

partenaires sont également éligibles. Dans ce second cas, le versement du financement ne pourra intervenir qu'après signature d'une convention de reversement entre les deux partenaires. Les chercheurs appartenant à des unités non-CNRS peuvent néanmoins participer à un projet en s'associant à l'une de ces unités ou Universités. Les chercheurs, enseignant-chercheurs et post-doctorants sont éligibles pour porter les projets.

- **Dépenses éligibles** : Le financement doit être principalement consacré au soutien des travaux de terrain, à la production de supports pédagogiques ou à d'autres livrables liés au projet. Il peut inclure les frais de déplacement. Les demandes de petits matériels sont recevables (< 3000 € pour le CNRS mais doit se limiter strictement à ce qui est absolument indispensable à la mise en œuvre du projet. Une **demande de gratification de stage de master** peut également être formulée dans le cadre du projet, le financement pouvant inclure une gratification de stage (maximum 5 mois à 700 €/mois pour la France).
- **Durée des projets** : 1 an.
- **Soumission** : Formulaire word à compléter et à envoyer à Corinne Pardo (corinne.pardo@univ-amu.fr), Abdelaziz Smouni (a.smouni@um5r.ac.ma) et Clément Levard (levard@cerege.fr). Uniquement pour les projets inter-OHM, la soumission se fera en ligne sur le site du drihm (<https://www.drihm.fr>).

Les porteurs sont encouragés à informer les co-directeurs de l'OHMi de leur intention de dépôt (contacts en fin de document).

5. ENGAGEMENT DES LAURÉATS

En cas d'acceptation d'un projet, le lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM (https://ohm-provence.in2p3.fr/images/IMG/pdf/charte_version2021_bmp.pdf)

Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- l'étude fera l'objet d'une restitution orale lors du séminaire annuel de restitution ; Ces restitutions seront mises en ligne sur le site internet de l'OHMi.
- le candidat financé s'engage à fournir un rapport quantitatif mentionnant : publications, rapports, stages, thèses, vulgarisation, communications, etc... Ces éléments factuels serviront de critères de sélection pour l'attribution de tous nouveaux financements et permettront d'alimenter le bilan de l'OHMi en vue de son évaluation tous les 5 ans.
- dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, le rapport de stage devra être fourni à l'OHM.
- les lauréats s'engagent également à fournir les métadonnées de leur étude, pour intégration dans le système d'information de l'OHMi.

Les lauréats s'engagent à publier leurs résultats dans les revues les plus pertinentes (indexées ou à comité de lecture).

6. CALENDRIER (indicatif)

- **Ouverture de l'appel** : 1^{er} novembre 2025
- **Clôture** : 1^{er} décembre 2025
- **Annonce des résultats** : 19 décembre 2025
- **Début des projets** : 1^{er} février 2026

7. CONTACTS

Abdelaziz Smouni, Professeur à l'Université Mohammed V de Rabat :
a.smouni@um5r.ac.ma

Clément Levard, Directeur de recherche CNRS au CEREGE : levard@cerege.fr

LabEx DRIIHM - CNRS – Écologie & Environnement
<https://www.driihm.fr>